ART. 3 QUINQUIES N° AC44

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

DROIT VOISIN AU PROFIT DES AGENCES ET ÉDITEURS DE PRESSE - (N° 1616)

Adopté

Amendement rédactionnel.

AMENDEMENT

Nº AC44

présenté par M. Mignola, rapporteur

ARTICLE 3 QUINQUIES

	EXPOSÉ SOMMAIRE
«, une».	
le mot :	
« ou une »	
À l'alinéa 3, substituer aux mots :	